

N°59

FÉVRIER 2025

Le VERNET

Bulletin semestriel d'informations municipales

SOMMAIRE :

LE MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

LA VOIRIE COMMUNALE

LES PÂTURAGES COMMUNAUX


LES ASSOCIATIONS

L'AIDE À L'ENFANCE

LES MANIFESTATIONS

MUNICIPALES 2025

LE MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Directeur de publication : François Balique
Réalisation : Éditions du Fournel 
05120 L'Argentière-La Bessée – Tél. 04 92 23 15 75
Photos : Marie-Noëlle, Adriana
Dépôt légal : février 2025

Chers amies et amis,

La rénovation de la mairie et de l'agence postale, la construction de la nouvelle cabane pastorale des Têtes et l'aménagement de huit logements inclusifs avec deux salles d'activités, présentés dans ce bulletin, participent du dynamisme de l'action municipale qui se manifeste par :

- la protection des espaces naturels, forestiers, pastoraux et des terres agricoles ;
- la valorisation de nos alpages : l'accès, le confort des cabanes pastorales, la rénovation des points d'eau et le défrichement ;
- la mise à la disposition des éleveurs des 209 ha de landes communales ;
- la création du parc touristique de 10 ha du Passavous qui a permis l'accueil de la piscine, de l'hôtel restaurant, du camping-caravaning, des gîtes, du centre équestre et du parc de loisirs pour enfants ;
- le développement des chemins de randonnées, dont l'emblématique GR La Routo d'Arles à Cuneo ;
- la reprise du bistrot du village à présent doté de chambres d'hôtes ;

- la transformation de l'ancien centre équestre en asinerie ;
- l'acquisition et la réhabilitation de bâtiments pour la création de logements permanents et touristiques ;
- l'aménagement de salles d'activités ouvertes à tous pour favoriser la convivialité.

Ces actions volontaires au service du développement durable de notre commune, dans le respect de son environnement, ont permis l'accroissement progressif de sa population passée de 63 habitants recensés en février 1982 à 144 habitants recensés en février 2025.

Nous nous réjouissons particulièrement des naissances d'Alek, de Savéria et de Maylone et tenons une nouvelle fois à remercier tous les bénévoles qui, par leur dynamisme et dévouement, participent à l'animation de notre village.

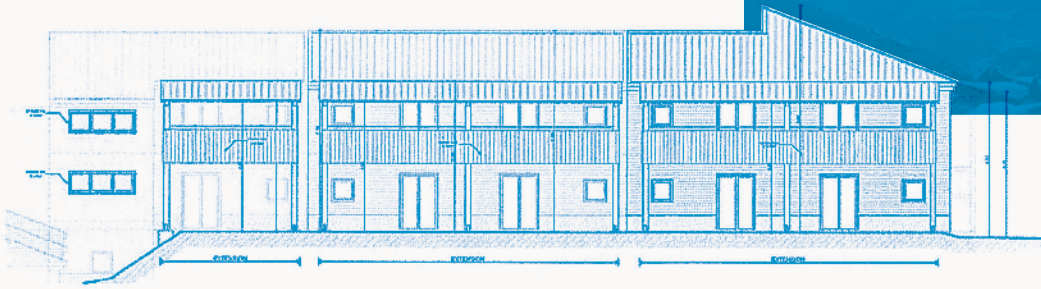
À chacun de vous, nous souhaitons une agréable lecture de ce 59^e bulletin municipal.

Pour l'équipe municipale, François Balique

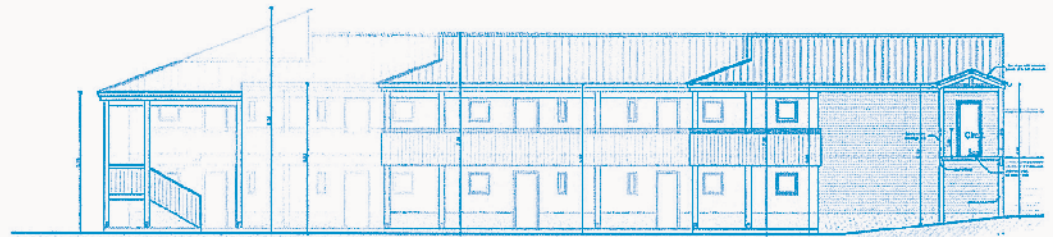


De gauche à droite : **Sandrine COSSERAT**, Vice-Présidente de P2A, **Jean-Yves ROUX**, Sénateur, **Marc CHAPPUIS**, Préfet, **Sophie VAGINAY-RICOURT**, Députée, **Christophe DOGNON**, Délégué de La Poste **Évelyne FAURE**, Conseillère départementale,

lors de l'inauguration de la Mairie et de l'Agence Postale Communale le 16 novembre 2024.



Façade Sud



Façade Nord

Aménagement de 8 logements inclusifs et salles communes dans l'ensemble immobilier communal du Passavous

Demande de subventions PALULOS et DSIL

Monsieur le Maire expose que la Commune est susceptible de bénéficier, pour le financement du coût des travaux d'isolation thermique et d'aménagements de 8 logements inclusifs avec 2 locaux d'activités dans l'ensemble communal du Passavous, des subventions complémentaires au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et au titre de la PALULOS (Prime à l'Amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale).

Cette PALULOS ouvre droit à un prêt PLS (Prêt Locatifs Social) octroyé par la Banque des Territoires pour une durée et à un taux privilégiés.

Le Conseil Municipal :

- sollicite, en complément de la subvention accordée à la Commune par l'État au titre du Fonds Vert pour le financement des travaux d'isolation thermique et d'aménagement de 8 logements et des locaux de services dans l'ensemble communal du Passavous estimés à 697 000 € H.T., une subvention de l'État au titre de la PALULOS de 8 logements x 10 500 € = 84 000 €, une subvention de la Région SUD au titre du dispositif « Nos

communes d'abord » et un prêt de la Banque des Territoires pour le financement de la partie non subventionnée sur une durée de 30 ou 40 ans au taux privilégié en vigueur.

- et adopte le plan de financement suivant du coût global de cette opération qui s'élève à 766 700 € T.T.C. (TVA à 10 % non éligible au FCTVA) :
 - fonds Vert 2024 (60 % du coût H.T) 418 200 €
 - PALULOS (10 500 € x 8 logements) (12 % du coût H.T) 84 000 €
 - Région SUD 2025 (8 % du coût H.T) 55 400 €
 - prêt CDC 200 000 €
 - autofinancement 2025 9 100 €

Contrat de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après analyse des 2 offres reçues, après appel public à la concurrence, pour la dévolution du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'isolation thermique et d'aménagement des 8 logements inclusifs et locaux de service de l'Immeuble Communal du Passavous a attribué ce contrat à la SELARL d'Architecture Atelier BMDG d'Oraison (04) pour un montant d'honoraires égal à 10 % H.T. du coût des travaux H.T. estimés à 600 000 € H.T., correspondant aux missions suivantes : Esquisse, APS, autorisations administratives, dossier de consultation des entreprises, ordres de service, marché de travaux, suivi technique et financier des travaux, réception des travaux.

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Convention avec P2A pour l'exploitation du potentiel photovoltaïque de la commune de Le Vernet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région SUD souhaitant soutenir les opérations qui visent à optimiser la valorisation du potentiel photovoltaïque territorial, en équipant le plus de sites possibles sans se limiter aux plus rentables a lancé un appel à manifestation d'intérêt.

Dans le cadre du « Plan Solaire Régional », P2A a décidé de faire réaliser une étude globale de faisabilité pour l'installation de générateurs photovoltaïques pour les communes volontaires, sur les toitures et les ombrières de leur patrimoine.

Le Conseil Municipal adopte et approuve la convention entre P2A et la Commune de Le Vernet

portant sur la mutualisation des études relatives à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en favorisant le recours à l'autoconsommation sur la toiture des bâtiments communaux tels que l'ancienne école, l'ensemble immobilier des gîtes, de l'hôtel et des logements inclusifs du Passavous, de l'église, du hangar, de la mairie et de l'ancien presbytère sur le coût global estimé de cette étude de 9 810,00 €, 4 360 € resteront à la charge de la Commune (après déduction de la subvention).

Travaux de mise aux normes du bâtiment de la mairie Emprunt complémentaire

Monsieur le Maire expose que les travaux de mise aux normes de la Mairie/Agence Postale ont été inaugurés le 16 novembre 2024.





Les prix payés à l'architecte, au bureau de contrôle et aux entreprises pour l'ensemble de ces travaux se sont élevés à la somme globale de 427 298,28 € H.T., alors que leur financement n'avait été prévu en 2019 que pour un montant de 346 660,00 € H.T., soit une augmentation de 80 638 € H.T. (+ 23 %) du au décalage des travaux par l'épidémie de Covid 19 et à l'inflation des prix des matériaux de construction de 2019 à 2023.

Cette situation, indépendante de sa volonté, contraint le Conseil Municipal à souscrire un emprunt complémentaire de 40 000 € à celui déjà souscrit pour le financement de cette opération à hauteur de 110 000 €.

Le Conseil Municipal :

- adopte le plan de financement final des travaux de mise aux normes du bâtiment de la Mairie/Agence Postale :
 - coût des travaux.....427 298,28 € H.T.
 - subventions DETR 2020 et DSIL 2020 (65 %) 277 284,42 €
 - emprunt (35 %) 150 000,00 €
- et décide de souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole un emprunt complémentaire de 40 000 € pour finaliser le financement de la partie non subventionnée des coûts des travaux de mise aux normes du bâtiment de la Mairie/Agence Postale pour une durée de 15 ans au taux de 3,67 %.

Salle polyvalente de la mairie Conditions de mise à sa disposition

Le Conseil Municipal arrête les tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente de la mairie :

Journée ou soirée de mise à disposition :

- redevance de 150 €, à l'exception des associations, dont l'activité dans la salle, est destinée aux habitants de Le Vernet,
- obligation de nettoyage de la salle, des toilettes et des abords du bâtiment,
- remboursement du coût de l'électricité consommée.



LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Location d'un logement communal

Le Conseil Municipal décide de louer à M^{me} Shirley Besson, salariée, l'appartement communal meublé composé d'une salle de séjour-cuisine, 2 chambres et une salle d'eau situé au premier étage de la résidence Auzet (n° 106) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 pour le loyer de 450 €/mois payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

Contrat de location de la maison de Goudeichard Avenant n° 3

Le Conseil Municipal accepte de compenser en partie le montant des factures des coûts des matériaux et de la main d'œuvre d'un montant de 19 614,50 € portant sur les travaux d'aménagement



intérieur de la maison de l'ensemble immobilier communal de Goudeichard à concurrence d'un montant de 9 000 €, par le report de la date d'exigibilité du loyer de cette maison s'élevant à 500 €/mois, du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025 et autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 correspondant à ce report de 18 mois de l'exigibilité du loyer en compensation d'une partie du coût des travaux réalisés par l'Association Tis'Anes.

Autorisation de deux constructions légères sur une parcelle communale

Le Conseil Municipal autorise M^{me} Annabelle Sellier, gestionnaire du Parc de Loisirs « La Colline des Lutins » à installer, sur 2 emplacements distincts de la parcelle communale cadastrée Section A n° 236 au Passavous dont celle-ci est locataire par un bail du 16 juillet 2018, deux petites maisons en bois démontables de surfaces respectives de 7 et 11,50 m² sous la stricte condition du dépôt d'une déclaration de travaux et du respect des règles applicables à l'usage de ces constructions destinées à accueillir les enfants et leurs parents usagers du Parc de la Colline des Lutins.

LA VOIRIE COMMUNALE

Programme National Ponts « Travaux » Demande de subventions

La visite technique de contrôle de l'ensemble des ponts routiers des voies communales par le CEREMA a mis en évidence la nécessité de procéder aux travaux de confortement des 3 ouvrages suivants :

- **Pont de franchissement de l'Auragnier :**

Coût estimé des travaux : 7 643,50 € H.T. selon les devis de la SARL Allemand Bâtiment de Méolans Revel (5 917,50 € H.T.) et de la SAS Nicolas Jouvès TP de Barles (1 726,00 € H.T.)

- **Pont de franchissement du Bès dénommé Pont des Cabanes :**

Coût estimé des travaux : 2 595,00 € H.T. selon le devis de la SARL Nicolas Jannik et fils de Barles

- **Passerelle du Rioude la Montagne (Roussimal) :**

Coût estimé des travaux : 23 102,52 € selon le devis de M. Rémi Guerin de Seyne.



Le Conseil Municipal décide de procéder, au titre du programme National Ponts « Travaux », aux travaux de réfection des Ponts ci-dessus référencés pour un coût global de travaux estimés à 33 341,02 € H.T., adopte le plan de financement prévisionnel de ces travaux :

- subvention de l'État CEREMA (60 %) .. 20 004,61 €
- subvention FODAC 2025 (20 %) 6 668,20 €
- autofinancement (20 %)..... 6 668,21 € H.T.



LA VOIRIE COMMUNALE

Sécurisation de la voie piétonne entre le camping Lou Passavous et la piscine municipale

Le Conseil Municipal décide de procéder à la pose d'un dos d'âne avec réflecteur ralentisseur amovible à l'entrée du Camping Lou Passavous sur la voie communale de Roussimal et de 2 ralentisseurs de type coussins berlinois noir, un sur la voie communale du Serre avant la piscine municipale et l'autre sur la voie communale de Roussimal au niveau de l'Inattendu, dont le coût s'élève, selon le devis n° AP244637 du 27/08/2024 de la Société l'Achat Public (26), à la somme de 8 796,50 € H.T. et adopte le plan de financement suivant :

- coût des travaux 8 796,50 € H.T.
- subvention départementale :
 - amendes de police 2024 (50 %) 4 398,00 €
 - autofinancement 2024 (50 %) 4 398,50 €

Tarifs de déneigement 2024/2025

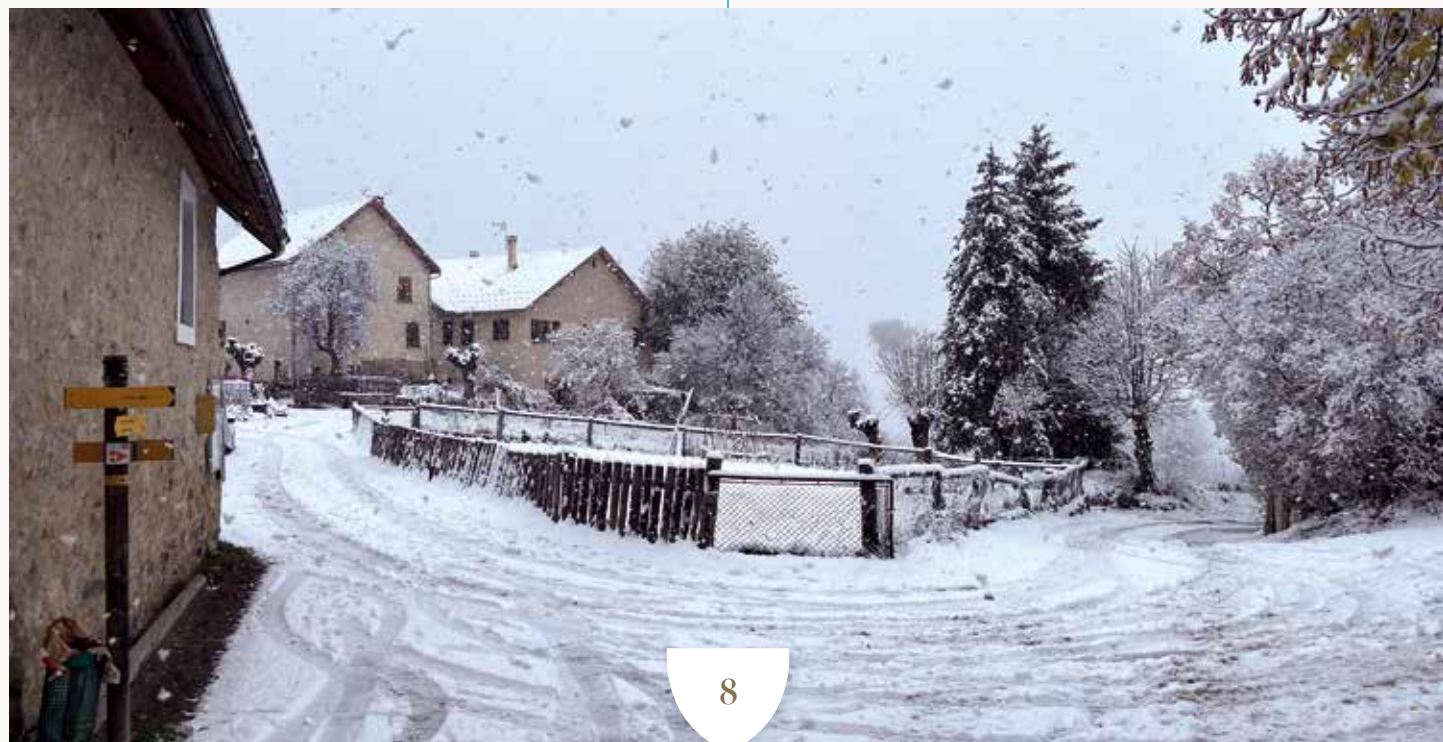
Le Conseil Municipal reconduit ainsi qu'il suit, pour l'hiver 2024/2025 le tarif du précédent hiver de la prestation communale de déneigement des voies privées situées sur le territoire de la Commune, en fonction de la longueur de la voie à déneiger :

- moins de 10 m 65 €
- de 10 à 50 m 120 €
- au-delà de 50 m 190 €



et rappelle les conditions de l'intervention de la Commune pour le déneigement des voies privées nécessaires à la bonne organisation du service :

- les personnes intéressées devront déposer une demande écrite et s'acquitter, en fin de saison, du montant de la redevance applicable à la longueur de leur voie par la signature de la convention à passer avec la Commune au plus tard le 30 novembre 2024 ;
- pour chaque voie privée, dont l'usage est commun à plusieurs propriétaires (copropriétés, lotissements et autres), il devra être désigné une personne responsable chargée de la signature de la convention de paiement de la redevance applicable à la voie ;
- la prestation de déneigement ne comprend pas le sablage ;
- la Commune se réserve le droit de ne pas accepter le déneigement des voies privées dont la configuration, la structure ou l'état d'entretien sont incompatibles avec la bonne exécution de la prestation.



LES PÂTURAGES COMMUNAUX

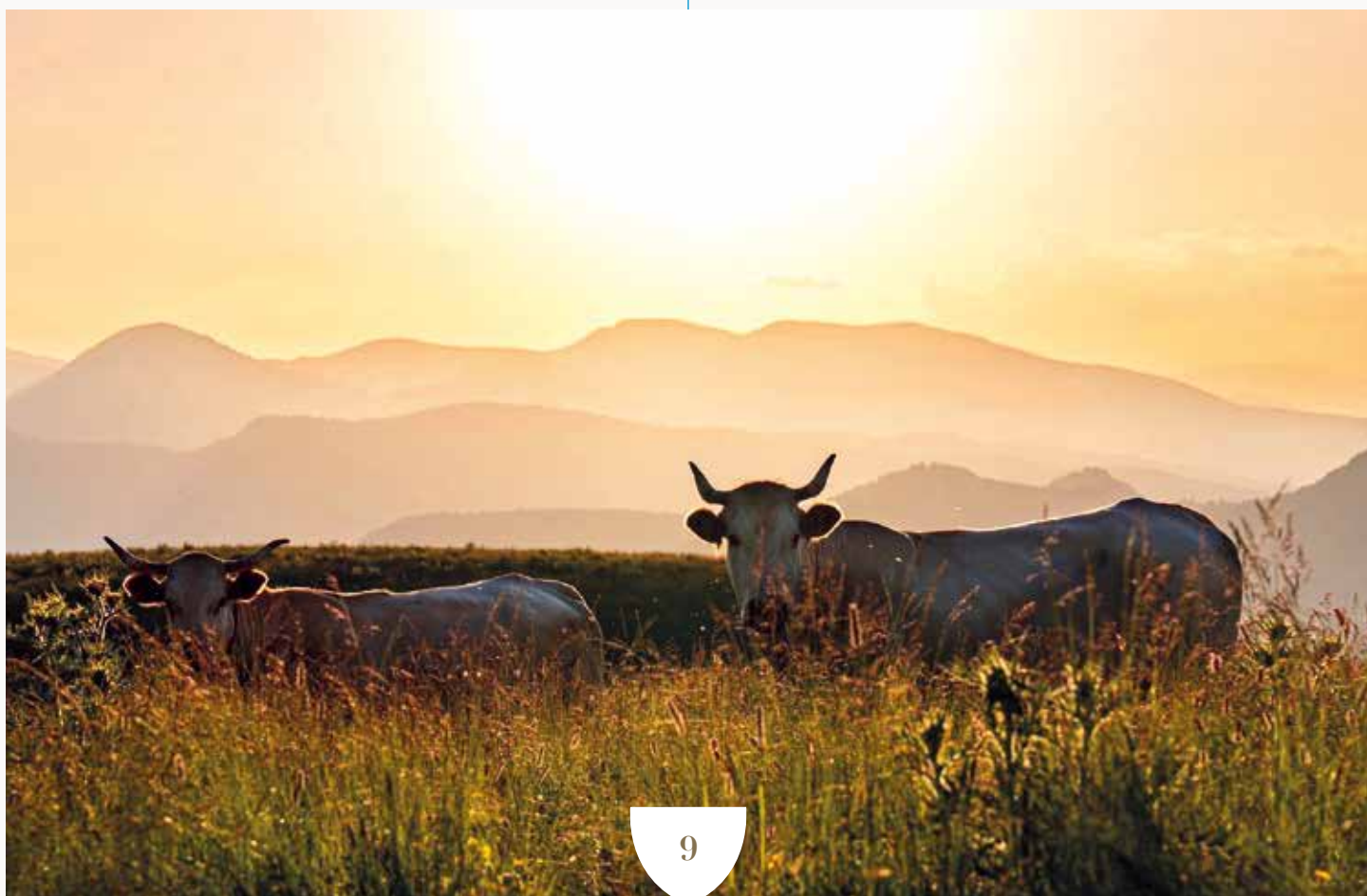
Construction de la cabane pastorale des Têtes Marché de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution à la Commune de Le Vernet d'une subvention de 110 041,27 € (75 % de la dépense) par décision de la Région du 26 juillet 2024 et d'une subvention complémentaire de 36 680 € (25 % de la dépense) au titre de la DETR 2024 par arrêté préfectoral du 26 septembre 2024 permettant d'assurer la totalité du financement des travaux de construction de la cabane pastorale des têtes dont le coût estimé est de 146 721,69 € H.T.

Après avoir procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des entreprises candidates à l'attribution des marchés des travaux, deux entreprises ont déposé une offre conforme au règlement de consultation et aux plans de la construction.

Le Conseil Municipal attribue le marché du lot n° 1 – gros œuvre, toiture, charpente à la SARL Allemand Bâtiment de Méolans Revel, selon son offre du 29/10/2024, pour le prix forfaitaire de

97 722,50 € H.T. et le marché du lot n° 3 – électricité, plomberie à l'artisan Philippe Garcin de Seyne les Alpes (04140) selon son offre du 10/10/2024, pour le prix forfaitaire de 11 619,40 € H.T.



LES PÂTURAGES COMMUNAUX



Renouvellement de 5 conventions plurannuelles de pâturage

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement des 5 conventions annuelles de pâturage venues à expiration aux bénéficiaires des exploitants agricoles dans les conditions et pour les parcelles ci-après énoncées :

- Conditions de la convention selon le modèle de convention annexé à l'arrêté préfectoral n° 202262846002 du 11 octobre 2022 :
 - montant de la redevance annuelle de 7 €/ha payable le 30 novembre de chaque année, le premier devant intervenir le 30 novembre 2025
 - durée : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Conditions de pâturage :
 - autorisation de clôture légère des parcelles,
 - entrée interdite aux animaux avant le 15 mai
 - sortie obligatoire des animaux avant le 15 novembre

- durée annuelle du pâturage : 180 jours
- obligation de défrichage des parcelles données en location qui sont accessibles aux engins mécaniques de débroussaillage :

- Bénéficiaires et parcelles concernées :
 - **Jean Christophe Lombard** : parcelles communales d'une superficie globale de 54 ha 42 a 20 ca (montant de la redevance : 380,95 €) ;
 - **Évelyne Bayle** : parcelles communales d'une superficie globale de 22 ha 36 a 20 ca (montant de la redevance : 156,53 €) ;
 - **Quentin Bayle** : parcelles communales d'une superficie globale de 14 ha 50 a (montant de la redevance : 104,50 €) ;
 - **GAEC Alain et Nathanaël Besson** : parcelles communales d'une superficie globale de 3 ha 64 a 60 ca (montant de la redevance : 25,52 €) ;
 - **Brigitte Gillet** : parcelle communale d'une superficie globale de 58 a 70 ca (montant de la redevance : 4,10 €).



A close-up photograph of a butterfly with orange and black wings perched on a white flower. The background is a soft-focus green landscape.

LES ASSOCIATIONS

Compte-rendu d'activité et du bilan financier de l'association « Tennis club de Le Vernet » pour l'année 2024

Le Conseil Municipal donne acte au Président de l'Association du « Tennis club de Le Vernet » du compte rendu de ses activités et de son bilan financier pour l'année 2024.



L'AIDE À L'ENFANCE

Participation à l'achat des forfaits de ski inter-stations de la saison 2024/2025 pour les jeunes de moins de 18 ans

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 57 € par forfait au prix de l'acquisition du forfait de ski inter-stations hiver 2024/2025 pour tous les enfants mineurs résidant de manière permanente sur le territoire communal au cours de l'année scolaire 2024/2025.

Convention de partenariat pour la gestion de l'ALSH multipartenariale 2024/2025

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle avec l'ALSH – Association GUZU de Seyne les Alpes (04) portant sur l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des enfants de 3 à 12 ans pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 les mercredis, en période scolaire (sauf jours fériés), et du lundi au vendredi (sauf jours fériés) pendant les périodes de vacances, dont le montant de la participation financière de la Commune de Le Vernet est de 580 €.

LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2025

LE GÂTEAU RÉPUBLICAIN

4 janvier

L'INAUGURATION DE LA SALLE JEAN FERRAT

7 juin

LA FÊTE DE LA SAINT PANCRACE

8 juin

LA FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

5 août (date à confirmer)

LE PIQUE-NIQUE DU GORGEAS

13 août

LA FÊTE DU VILLAGE

14 août

L'ANCHOIADE

15 août



CÉRÉMONIE
DU 11 NOVEMBRE 2024

LA FÊTE DU RETOUR

13 septembre

LE REPAS DES ÂÎNÉS DU VILLAGE

Novembre